



24 mars 2017

Rapport sur les résultats de la consultation concernant la révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu)



Table des matières

1. Contexte et objet de la consultation	3
2. Déroulement et destinataires	3
3. Vue d'ensemble des participants à la consultation.....	4
4. Résumé des résultats de la consultation	4
5. Prises de position détaillées par groupe de participants.....	5
5.1. Avis des cantons	5
5.2. Avis des villes et des communes	5
5.3. Avis des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale.....	5
5.4. Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	5
5.5. Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	6
5.6. Organes de représentation des travailleurs qui œuvrent au niveau national	6
5.7. Avis de l'économie énergétique ainsi que de l'industrie et des services	6
5.8. Avis des organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que des organisations de protection de l'environnement et du paysage.....	6
5.9. Avis des autres participants à la consultation	6
6. Liste des abréviations	7
7. Liste des participants à la consultation.....	8



1. Contexte et objet de la consultation

Le 8 décembre 2014, le Conseil national a décidé, dans le cadre des délibérations sur le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (révision du droit de l'énergie) et sur l'initiative populaire fédérale «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)» (FF 2013 6771), d'intégrer au projet de loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire (LEnu, RS 732.1) un «concept d'exploitation à long terme».

Le 23 septembre 2015, le Conseil des Etats a décidé de biffer ces dispositions. Dans le cadre de la procédure de règlement des divergences du 2 mars 2016, le Conseil national est ensuite revenu sur sa décision et a lui aussi rejeté le concept d'exploitation à long terme.

Le concept d'exploitation à long terme ayant été rejeté par les Chambres fédérales, il s'agit maintenant de reprendre dans l'ordonnance du 10 décembre 2004 sur l'énergie nucléaire (OENU, RS 732.11) les éléments du concept qui n'ont pas été contestés ou qui ne nécessitent pas de bases formelles dans la LENU, conformément au souhait du Parlement. La Commission pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie (CEATE) du Conseil national et la CEATE du Conseil des Etats ont respectivement pris connaissance du projet le 11 avril et le 18 avril 2016.

Dans le présent projet, le justificatif de sécurité pour l'exploitation à long terme fait partie intégrante du réexamen périodique de la sécurité (RPS). Ce dernier est inscrit à l'art. 34 OENU actuellement en vigueur. La teneur des art. 34 et 34a proposés correspond pour l'essentiel à celle de la directive correspondante et à la pratique de l'IFSN (ENSI-A03, Réexamen périodique de la sécurité des centrales nucléaires, octobre 2014, ch. 5.8, cf. <http://www.ensi.ch/de/wp-content/uploads/sites/2/2014/10/ensi-a03-web.pdf>).

2. Déroulement et destinataires

Le dossier de consultation a été envoyé le 12 juillet 2016 en procédure de consultation par le DETEC. Cette dernière s'est achevée le 3 novembre 2016.

Le présent rapport résume les prises de position reçues. Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo; RS 172.061), tous les avis exprimés ont été pris en compte, puis ceux-ci ont été pondérés et évalués en vue de remanier le projet mis en consultation.



3. Vue d'ensemble des participants à la consultation

Sur les cinquante réactions reçues, 6 destinataires ont expressément renoncé à s'exprimer. On compte ainsi 44 prises de position reçues sur la révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire.

Participants par catégorie	Prises de position reçues
Cantons	25
Villes et communes	1
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	5
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	2
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	1
Organes de représentation des travailleurs qui œuvrent au niveau national	1
Economie énergétique	7
Industrie et services	1
Organisations dans le domaine des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	2
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	3
Autres participants à l'audition	2
Total des prises de position	50

4. Résumé des résultats de la consultation

Un peu moins de la moitié des 44 participants à la consultation qui se sont exprimés sur le contenu du projet approuvent ce dernier. Un autre quart des participants acceptent le projet dans ses grandes lignes, mais formulent quelques demandes de modification. Les autres participants rejettent le projet dans sa globalité.

Les participants suivants ont renoncé à prendre position sur le projet ou n'ont émis aucune remarque à ce sujet: les cantons de FR, GL, des GR, d'OW et du VS ainsi que l'Association des communes suisses (ACS).

Les participants suivants approuvent le projet tel quel: les cantons d'AG, AI, AR, du JU, de LU, NE, SG, SH, SZ, SO, du TI, de TG, UR, VD, ZG, ZH, les Libéraux-Radicaux (PLR), le Parti Vert'Libéral Suisse (pvl) et l'Union démocratique du centre suisse (UDC).

Les participants suivants approuvent le projet dans ses grandes lignes, mais soumettent des demandes de modification concrètes: les cantons de BE, BL et BS, la ville de Zurich, Axpo Holding AG, BKW Energie SA, swissnuclear, le Forum nucléaire suisse, Energieforum Nordwestschweiz, l'Association des entreprises électriques suisses (AES), la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken SA.

Les participants suivants rejettent le projet: le canton de GE, les Verts (PES), le Parti socialiste suisse (PSS), l'Union des villes suisses (UVS), l'Union suisse des arts et métiers (usam), l'Union syndicale Suisse (USS), le Centre Patronal, la Fondation suisse de l'énergie (SES), swisscleantech, le WWF Suisse, Greenpeace Suisse, Pro Natura, le gouvernement du Vorarlberg et un particulier.

Outre les avis exprimant l'approbation du projet, on observe deux tendances générales:



Approbation avec demandes de modifications

1. Biffer «et d'amélioration» à l'art. 34a, al. 1, let. c, OENu.
2. L'art. 34a, al. 1, let. c, OENu doit être modifié de façon à ce que le justificatif de sécurité pour l'exploitation à long terme ne doive contenir que les mesures de rééquipement prévues pour la décennie d'exploitation suivante.
3. Création de dispositions transitoires pour les centrales nucléaires de Beznau 1 et de Gösgen, qui ne devront présenter les dossiers requis pour le RPS qu'à la fin de l'année 2019.

Rejet avec requêtes d'ordre général:

1. Intégration d'une marge de sécurité à respecter.
2. Possibilité pour l'IFSN de mettre une centrale temporairement hors service si l'exploitant ne respecte pas le concept d'exploitation à long terme ou les délais prescrits.
3. Vérification obligatoire du concept d'exploitation à long terme par la Commission de sécurité nucléaire (CSN).

5. Prises de position détaillées par groupe de participants

5.1. Avis des cantons

BE souhaite que la périodicité du réexamen périodique de la sécurité soit raccourcie afin de passer d'une décennie d'exploitation à deux ou trois ans.

BL souhaite que l'art. 34a, al. 1, let. b, OENu fasse explicitement mention d'une marge de sécurité.

BS souhaite faire figurer à l'art. 34a une définition contraignante de la durée d'exploitation restante.

GE rejette le projet et requiert la possibilité pour l'IFSN de mettre une centrale temporairement hors service ainsi qu'un projet de concept d'exploitation garantissant à la centrale la capacité financière requise pour la prise des mesures de rééquipement nécessaires.

5.2. Avis des villes et des communes

La ville de Zurich souhaite que la présentation des documents relatifs au RPS et d'un justificatif de sécurité visée à l'art. 34, al. 4, OENu, soit exigée tous les 5 ou 7 ans.

5.3. Avis des partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Les Verts (PES) ainsi que le PSS rejettent le projet et requièrent les points mentionnés au ch. 4 (rejet avec requêtes d'ordre général).

5.4. Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

L'UVS rejette le projet et requiert, outre les points cités à la fin du ch. 4, (rejet avec requêtes d'ordre général), que le justificatif de sécurité soit renouvelé tous les 5 ou 7 ans.



5.5. Associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

L'usam rejette le projet et requiert notamment la suppression de l'art. 34, al. 3, OENu. L'art. 34a, al. 1, let. c, OENu, doit être modifié de façon à ce que le justificatif de sécurité pour l'exploitation à long terme requis ne doive contenir que les mesures de rééquipement et d'amélioration prévues pour la décennie d'exploitation suivante.

5.6. Organes de représentation des travailleurs qui œuvrent au niveau national

L'USS rejette le projet et requiert les points mentionnés à la fin du ch. 4 (rejet avec requêtes d'ordre général).

5.7. Avis de l'économie énergétique ainsi que de l'industrie et des services

Axpo Holding AG, BKW Energie SA, swissnuclear, le Forum nucléaire suisse, Energieforum Nordwestschweiz, l'AES et la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken SA approuvent le projet et requièrent les points mentionnés à la fin du ch. 4 (approbation avec demandes de modification).

Le Centre Patronal rejette le projet et requiert les mêmes points.

5.8. Avis des organisations des domaines cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que des organisations de protection de l'environnement et du paysage

La SES, swisscleantech, le WWF Suisse, Greenpeace Suisse et Pro Natura rejettent le projet et requièrent les points mentionnés à la fin du ch. 4 (rejet avec requêtes d'ordre général).

La SES requiert par ailleurs l'adaptation et l'actualisation de l'ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires (OQPN; RS 732.143.1) en ce qui concerne les connaissances spécialisées dans les domaines de la post-exploitation et du démantèlement.

5.9. Avis des autres participants à la consultation

Le gouvernement du Vorarlberg rejette le projet et requiert une limitation générale de la durée d'exploitation des centrales nucléaires suisses à 40 ans.

Un particulier rejette le projet et requiert l'ancrage du justificatif de sécurité pour l'exploitation à long terme dans la loi.



6. Liste des abréviations

ACS	Association des communes suisses
AES	Association des entreprises électriques suisses
AG	canton d'Argovie
AI	canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
al.	alinéa
AR	canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
art.	article
BE	canton de Berne
BL	canton de Bâle-Campagne
BS	canton de Bâle-Ville
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CP	Centre patronal
CSN	Commission fédérale de sécurité nucléaire
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
FR	canton de Fribourg
GE	canton de Genève
GL	canton de Glaris
GR	canton des Grisons
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
JU	canton du Jura.
LENu	loi sur l'énergie nucléaire
let.	lettre
LU	canton de Lucerne
NE	canton de Neuchâtel
OENu	ordonnance sur l'énergie nucléaire
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OQPN	ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires
OW	canton d'Obwald
PES	Les Verts
PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux
PSS	Parti socialiste suisse
pvl	Parti vert'libéral
RPS	réexamen périodique de la sécurité
SES	Fondation suisse de l'énergie
SG	canton de St-Gall
SH	canton de Schaffhouse
SO	canton de Soleure
SZ	canton de Schwyz
TG	canton de Thurgovie
TI	canton du Tessin
UDC	Union démocratique du centre
UR	canton d'Uri
usam	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
UVS	Union des villes suisses
VD	canton de Vaud
VS	canton du Valais
ZG	canton de Zoug
ZH	canton de Zurich



7. Liste des participants à la consultation

Kantone / cantons / Cantoni

Villes et communes

Ville de Zurich

In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblea federale

FDP. Die Liberalen / PLR. Les Libéraux-Radicaux / PLR. I Liberali Radicali

Grüne Partei der Schweiz GPS / Les Verts PES / Partito ecologista svizzero PES

Grünliberale Partei glp / Parti vert'libéral pvl

SPS Sozialdemokratische Partei der Schweiz / Parti socialiste suisse PSS / Partito socialista svizzero PSS

Schweizerische Volkspartei SVP / Union démocratique du centre UDC / Unione Democratica di Centro UDC

Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Association des communes suisses ACS

Union des villes suisses UVS

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

Union suisse des arts et métiers usam

Organes de représentation des travailleurs qui œuvrent au niveau national

Union syndicale suisse USS

Economie énergétique

Association des entreprises électriques suisses AES

Axpo Holding SA

BKW Energie SA

Centrale nucléaire de Gösgen-Däniken SA

Energieforum Nordwestschweiz Schweiz

Forum nucléaire suisse

swissnuclear

Industrie- und Dienstleistungswirtschaft / Industrie et services / Industria e servizi

Centre Patronal CP

Organisationen der Bereiche Cleantech, erneuerbaren Energien und Energieeffizienz / organisations dans le domaine des cleantech, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique / Organizzazioni nell'ambito cleantech, energie rinnovabili ed efficienza energetica

Fondation suisse de l'énergie SES

swisscleantech

Umwelt- und Landschaftsschutzorganisationen / organisations pour la protection de l'environnement et du paysage / Organizzazioni ambientali e per la protezione del paesaggio

Greenpeace Suisse

Pro Natura

WWF Suisse

Weitere Vernehmlassungsteilnehmende / autres participants à la procédure de consultation / Altri partecipanti alla procedura di consultazione

Gouvernement du Vorarlberg

Particulier (nom communiqué sur demande)

Total / Total / Totale: 50